

# AVIS AUX ATHLÈTES!

## LE SAVIEZ-VOUS?

### **LE CANNABIS EST INTERDIT DANS LE SPORT**

Le cannabis: qu'on le fume, le vapote, l'applique sur la peau, le mange ou en consomme des extraits, est interdit en compétition. Un contrôle positif pour l'usage de cannabis peut constituer une violation des règles antidopage.

### **QUE CONTIENT LE CANNABIS?**

Le THC (tétrahydrocannabinol) est l'élément psychoactif du cannabis. Il est interdit en compétition. Le CBD (cannabidiol) est un cannabinoïde extrait de la plante de cannabis. Il est permis, **mais il faut faire preuve de prudence**, car les produits de CBD peuvent contenir du THC.

### **PEUT-ON EN CONSOMMER HORS COMPÉTITION?**

La consommation de cannabis hors compétition peut entraîner un contrôle positif en compétition.

Plus on en consomme régulièrement, plus son délai d'élimination du corps est long.

### **EXEMPTIONS MÉDICALES**

Si vous avez une ordonnance pour consommer du cannabis, servez-vous de l'Assistant exemption médicale pour connaître vos exigences. Rendez-vous au [cces.ca/assistantem](https://cces.ca/assistantem)

**CCES.CA/FR/CANNABIS**



CENTRE CANADIEN  
POUR L'ÉTHIQUE DANS LE SPORT

SPORT  
PUR